

2016 RAPPORT ANNUEL

Dès sa mise en place, l'assemblée plénière du CNV a élu un bureau et adopté un règlement intérieur ainsi qu'un programme de travail. Cinq assemblées plénaires et cinq réunions du bureau se sont tenues.

6 AVIS ADOPTÉS

Six avis adoptés à l'unanimité en séance plénière ont été élaborés au sein de groupes de travail dédiés, animés par un binôme de membres comprenant toujours un représentant du collège habitant. Suite aux saisines du ministre de la Ville, de la Jeunesse et des Sports, ces avis ont concerné :

- le projet de loi Égalité et Citoyenneté ;
 - la prévention des radicalisations ;
 - les fonds de participation des habitants ;
 - l'image des quartiers dans les médias ;
 - l'appui à la candidature des Jeux olympiques et paralympiques Paris 2024.
- Par auto-saisine :
- la place des entreprises dans les quartiers prioritaires.

→ SYNTHÈSES DES AVIS P.4

CONSEILS CITOYENS

En novembre 2016, les ministres en charge de la Ville, ont souhaité rattacher le Comité national de suivi des conseils citoyens au CNV, son secrétariat étant confié aux services du Commissariat général à l'égalité des territoires (CGET).

Dans le cadre de la Rentrée citoyenne organisée par le ministère de la Ville, à l'automne 2016, les membres du CNV ont organisé une table ronde consacrée aux expériences européennes de démocratie participative, dont l'animation a été confiée à l'École du renouvellement urbain (Éru).



DE NOUVELLES ATTRIBUTIONS

Le décret n° 2015-77 du 27 janvier 2015 relatif aux instances en charge de la politique de la ville, a donné au Conseil national des villes de nouvelles attributions et une nouvelle ambition qui se traduisent :

- + dans ses attributions, par l'élargissement de ses champs à la lutte contre les discriminations ;
- + dans sa composition, par l'instauration d'un nouveau collège d'habitants résidant dans les quartiers prioritaires, faisant écho en cela aux instances locales de gouvernance des contrats de ville auxquelles sont associés les conseils citoyens ;
- + dans son renouvellement, seules trois personnes ont fait partie des précédentes mandatures (sur 64 membres titulaires ou suppléants) ;
- + dans son orientation, les membres du collège des partenaires associatifs économiques et sociaux sont pour la majorité d'entre eux représentatifs des acteurs du développement économique, de la création d'activités et de l'emploi ;
- + dans sa participation à la cohérence d'ensemble de cette politique publique, les membres du bureau du CNV sont membres de droit du comité d'orientation de l'Observatoire de la politique de la ville (ONPV), et participent de la définition de son programme d'études (pour lequel ils peuvent annuellement en proposer deux) ;
- + dans son exemplarité, la parité femmes-hommes est strictement respectée, comme l'équilibre politique et géographique.

GROUPES DE TRAVAIL

En fin d'année 2016, sur auto-saisine, se sont mis en place deux groupes de travail qui rendront leurs préconisations en 2017 :

- la reconnaissance des associations de proximité ;
- le parcours de réussite d'un enfant et d'un jeune dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville.

Par ailleurs, le groupe de travail sur le développement économique a décidé de poursuivre ses travaux en effectuant le suivi des préconisations émises, et en procédant à des approfondissements.

COLLÈGE HABITANTS

Concernant plus particulièrement le collège habitants, celui-ci a été constitué comme suit :

- pour huit membres, il a été procédé à un appel à candidature, en vue d'un tirage au sort, auprès de trois associations nationales (la Fédération nationale des centres sociaux, le Comité national de liaison des régies de quartiers, la coordination « Pas sans Nous ») répondant aux critères suivants : une implantation dans les quartiers et une capacité de tenir l'engagement d'un accompagnement individuel et d'un suivi des membres du collège. Ceci a constitué un critère fort d'éligibilité de la structure locale de ces réseaux (moyens dédiés, méthode d'élaboration de paroles collectives) ;
- pour les huit autres membres, il a été fait appel à des conseils citoyens déjà en place en septembre 2015, pour désigner en leur sein un.e représentant.e.

Assidus et impliqués, les membres du collège habitants ont bénéficié de séances d'information-formation sur la politique de la ville, l'élaboration du budget du programme 147, comme de formations proposées par l'Éru. Ils ont pu participer, pour celles et ceux qui le souhaitaient, au voyage d'étude technique de l'Éru, en juillet 2016, à Amsterdam et Rotterdam.

Une information particulière a été portée à leur connaissance sur l'élaboration d'une loi et son cheminement lors des différentes étapes parlementaires. Ils ont ainsi pu assister à une séance publique au Sénat lors de l'examen du projet de loi Égalité et Citoyenneté.

Leur présence constante aux plénières et dans les groupes de travail apporte incontestablement à l'instance une dynamique appréciée de l'ensemble des autres collèges par la liberté des prises de parole, une approche concrète des problématiques représentant une réelle force de proposition.

LIEN AVEC LES MINISTRES

Patrick Kanner, ministre de la Ville, de la Jeunesse et des Sports, et Hélène Geoffroy, secrétaire d'État en charge de la Ville, ont suivi attentivement les travaux du CNV et sont régulièrement venus en ouverture ou en clôture des travaux des assemblées plénières afin d'avoir un échange avec les membres ou de rendre compte de la mise en œuvre de la politique de la ville, comme le décret le prévoit.

Depuis mai 2016, les membres du CNV sont invités une fois par mois, en fonction de leur disponibilité, à une réunion informelle d'échanges avec les membres du cabinet de la secrétaire d'État.



LE CNV ET LE CGET

Sébastien Jallet, commissaire général délégué, directeur de la ville et de la cohésion urbaine (DVCU), et les directions du CGET, sont régulièrement venus assister aux assemblées plénières, ou, à la demande des groupes de travail, exposer des points d'actualité sur la mise en œuvre de la politique de la ville, notamment sur les comités interministériels à l'égalité et à la citoyenneté (Ciec), mais aussi, comme le décret le prévoit, sur l'exécution budgétaire du programme 147 et les subventions aux associations nationales.

L'OBSERVATOIRE DE LA POLITIQUE DE LA VILLE

Les membres du bureau du Conseil national des villes ont participé aux réunions de travail et aux séminaires organisés par l'Observatoire de la politique de la ville (ONPV), au titre de membre du bureau de l'Observatoire. Ils ont contribué à la relecture et l'amendement du rapport annuel.

Le cahier des charges et l'appel d'offres de l'étude proposée par le CNV à l'ONPV sur « **Le devenir des quartiers Habitat & vie sociale (HVS) : entre maintien et sortie de la politique de la ville** » ont été réalisés conjointement. L'étude a été lancée en décembre 2016. Son objet est d'étudier, avec un certain recul (40 ans), l'évolution des quartiers historiques de la politique de la ville, afin de mieux comprendre les processus et les situations qui ont permis à certains quartiers de sortir de la géographie prioritaire, pendant que d'autres en font toujours partie. La mise en évidence, le cas échéant, d'invariants permettra aux communes entrantes dans la nouvelle géographie prioritaire de la politique de la ville d'identifier des facteurs clés contribuant à accélérer la réduction des écarts entre les quartiers de leur territoire inscrits dans la politique de la ville et le reste de l'agglomération.

Le souhait d'une étude sur les conditions d'utilisation et de répartition des crédits de droit commun en faveur des quartiers prioritaires a été en outre pris en compte.

LA COMMUNICATION

Comme le règlement intérieur le précise, la communication externe du CNV s'appuie sur le service de communication et les services logistiques du CGET.

Depuis l'installation, en 2015, et pour l'année 2016, le service communication du CGET a produit une plaquette de présentation du CNV, un trombinoscope, des vignettes pour les réseaux sociaux, et assuré le relais des activités de l'instance sur :

- www.cget.gouv.fr, avec la création d'une rubrique dédiée
- www.ville.gouv.fr
- la Lettre de la politique de la ville et des territoires, la newsletter du CGET
- les réseaux sociaux du ministère : comptes Facebook et compte Twitter du ministère de la Ville et du CGET

Plusieurs reportages photographiques ont été faits, notamment à l'occasion des assemblées plénières et lors de la venue des ministres, comme la rédaction et la diffusion de communiqués de presse et l'organisation de conférence de presse relative à la remise des avis du CNV.

LE SECRÉTARIAT

L'intégration du secrétariat du Conseil national des villes au CGET (Direction de la ville et de la cohésion urbaine, DVCU) permet une fluidité des rapports et des informations entre l'administration et l'instance autonome que constitue le CNV.

Suite à des départs en retraite, et des mises à disposition non renouvelées en 2015 et 2016, l'équipe comprend fin 2016 trois agents : une secrétaire générale, un chargé de mission et une assistante.

ÉLÉMENTS DE SYNTHÈSE DES AVIS

PROJET DE LOI ÉGALITÉ ET CITOYENNETÉ



L'avis portait sur le projet de loi présenté par le Gouvernement, en 45 articles. Le projet de loi devant traiter au travers de trois titres des mesures très ciblées, l'avis a adopté un point de vue analytique portant sur chacune des mesures. Les mesures du titre I ont globalement trouvé un écho favorable auprès du CNV. Le titre II se situait en phase avec des mesures du Ciec auxquelles le CNV souscrit tout en soulignant la nécessité de mise en œuvre souple et adaptée aux réalités locales. Le grand nombre des adaptations du texte au cours des débats parlementaires a confirmé cette attente. Les mesures du titre III ont rencontré aussi un accueil favorable de la part du CNV.

PRÉVENTION DES RADICALISATIONS



Le CNV a souhaité insister sur la pluralité de la notion de radicalisation, par-delà les menaces immédiatement ressenties. Il a souligné l'importance d'adopter des sémantiques justes, pour éviter les effets d'amalgame contribuant à enfermer les habitants des quartiers prioritaires dans des catégories où ils ne se reconnaissent pas. Il a estimé que les approches locales, prenant en compte les diversités des situations, devaient avoir le pas sur des mesures nationales indifférencierées.

Il a distingué les actions portant sur l'éducation des enfants, la formation des acteurs de premier rang, le renforcement des liens entre parents et enfants, l'adaptation et le renforcement de la présence sociale sur les quartiers.

FONDS DE PARTICIPATION DES HABITANTS



La CNV a noté qu'il s'agit d'un dispositif ancien, mais qui couvre moins des deux tiers des quartiers et est parfois méconnu. Leur pertinence est jugée élevée au vu des succès enregistrés dans les territoires où ils ont été activés. Le CNV a énuméré des éléments de réussite dans l'usage de ces fonds et indiqué des pistes pour le développement de leurs potentialités. Leur nécessaire étanchéité avec les conseils citoyens, mais leur articulation avec ceux-ci, est un sujet d'actualité au moment de la mise en œuvre de ces instances participatives.

IMAGE DES QUARTIERS DANS LES MÉDIAS

Cette thématique se démultiplie en de nombreuses sous thématiques qui concernent les règles de fabrication et de diffusion de ce qu'est une information, des enjeux sociaux et économiques, des effets d'images différenciés au sein de nos sociétés et entre territoires. Le CNV, sans proposer de règle ni de ligne « éditoriale » a distingué les questions de formation (lutte contre les stéréotypes) de l'intégration dans les équipes des médias de journalistes d'origines diverses. Il convient de « donner à voir », que les quartiers fassent l'objet d'une présentation objective - y compris dans les événements positifs -, et s'inscrivent dans le cours de production d'information courante, voire banale. Enfin, il a proposé, à l'instar de l'observatoire de la diversité du Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA), que des dispositifs de mesure scientifique de l'image des quartiers dans les médias puissent être développés, notamment dans le cadre de l'ONPV.



APPUI À LA CANDIDATURE DES JEUX OLYMPIQUES ET PARALYMPIQUES PARIS 2024

Le CNV distingue les actions auprès des habitants des quartiers prioritaires, auprès des entreprises pouvant contribuer aux JO, aux salariés actifs de l'événement et enfin aux ambassadeurs bénévoles. Concernant cette catégorie, il importe de valoriser le parcours d'excellence associé à leur qualification. Le CNV souhaite que les habitants des quartiers soient largement bénéficiaires des emplois générés par l'événement et à ce que les entreprises donnent une dimension inclusive à leur engagement. Les PME pourront être accompagnées pour les qualifier aux compétences exigées dans les appels d'offres. Enfin, le CNV note que la diversité culturelle des quartiers est un atout, le slogan « nous parlerons votre langue » pouvant contribuer à bien accueillir la diversité culturelle des délégations.



PLACE DES ENTREPRISES DANS LES QUARTIERS PRIORITAIRES

Afin d'affirmer la place de l'économie dans la politique en faveur des quartiers prioritaires, le CNV recommande de s'appuyer sur les dispositifs et institutions existants, et d'en améliorer ou renforcer le fonctionnement. Il propose de systématiser l'intégration des actions économiques dans les contrats de ville et d'en développer le pilotage et l'évaluation, notamment les engagements des entreprises. Le renforcement de l'ingénierie territoriale doit améliorer les synergies et la cohérence des actions. L'insertion par l'économique doit davantage concerter les petites entreprises. Il s'avère important de poursuivre les implantations d'activités au sens physique dans les quartiers prioritaires, activités tertiaires mais aussi artisanales et de production. Enfin, l'intensification des actions de formation d'éducation et d'orientation à partir des outils existants, doit promouvoir une culture de l'insertion professionnelle, non seulement sur les métiers en tension mais aussi sur des métiers à perspectives méconnues ou sous-estimées.



RETROUVEZ TOUS LES AVIS RENDUS PAR LE CNV
<http://www.ville.gouv.fr/?avis-et-recommandations-du-cnv>

143 844 €TOTAL DES FINANCEMENTS
DES ACTIVITÉS DU CNV**50 760 €**MONTANT DE L'APPUI
AU COLLÈGE HABITANTS**24 450 €**

DÉDIÉS À LA FORMATION

33 100 €POUR LE FONCTIONNEMENT
DE L'INSTANCE

BILAN FINANCIER

Le Conseil national des villes est pris en charge par deux programmes budgétaires :

- le programme 147 « Politique de la Ville » (CGET, DVCU),
- le programme 112 « Impulsion et coordination de la politique d'aménagement du territoire », pour ce qui concerne les frais de transports et de nuitées (CGET).

La responsabilité de la gestion de ces deux programmes est confiée au CGET.

PROGRAMME 147

Dès juin 2015, lors de la préparation de la constitution du collège habitants, le ministre a souhaité que le collège habitants puisse bénéficier d'un soutien financier, technique et logistique, permettant à ses membres d'exercer au mieux leur mandat. Il prend en compte tant leurs besoins informatiques et en téléphonie, que leurs besoins de formation, de transports, de nuitées, de gardes d'enfants, ou de compensation de jours travaillés, en plafonnant l'aide à 5 000 euros par personne et par an.

Deux types de procédure sont mises en place, qui correspondent à leur mode respectif de désignation au sein du collège :

La première concerne les associations porteuses nationales : le CGET (DVCU) passe des conventions financières avec les associations, à charge pour elles de s'organiser, soit en finançant directement les frais des personnes, soit en passant par leurs associations locales. Sur ce circuit, le secrétariat du CNV donne son accord, mais ce sont les services de la DVCU en contact habituel avec ces associations qui gèrent les conventions. Le plafond de subvention est de 5 000 euros par personne et par an. Ce n'est pas un forfait et les demandes sont ajustées par les associations en fonction de l'estimation qu'elles font du coût de l'accompagnement des personnes : distance domicile-Paris, nombre de réunions, participation aux bureaux et aux groupes de travail, etc.). Il est de la responsabilité des associations de répartir les montants alloués – et d'en justifier l'utilisation.

Ainsi pour 2016 ont été alloués à ces associations au titre du CNV :

- à la coordination « Pas sans nous » : 4 760 euros ;
- à la Fédération nationale des régies de quartiers : 10 000 euros (3 000 euros en 2015, 7 000 euros en 2016) ;
- la Fédération des centres sociaux n'a pas sollicité de subvention en 2016, au vu du reliquat de 2015.

La seconde procédure concerne les membres désignés par leur conseil citoyen et dont les candidatures avaient été portées par les préfectures : la DVCU délègue aux préfectures, à la demande du secrétariat du CNV, une somme que la préfecture doit contractualiser avec l'association porteuse de son choix. Celle-ci doit faire une demande de subvention (comme pour toutes les subventions locales de la politique de la ville), afin d'assurer l'accompagnement des personnes, soit en matériel, soit en formation, soit en gardes d'enfants, soit en compensation de jours travaillés. Ces associations fournissent un bilan annuel.

En 2016, ont été délégués 36 000 euros répartis comme suit pour les départements :

Bouches-du-Rhône (13)	5 000 euros
Haute-Garonne (31)	5 000 euros
Gironde (33)	5 000 euros
Loire-Atlantique (44)	5 000 euros
Nord (59)	4 000 euros
Bas-Rhin (67)	4 000 euros
Essonne (91)	3 000 euros
Val-d'Oise (95)	5 000 euros

Un bilan est en cours de réalisation.

Concernant les formations : 24 450 euros

En décembre 2015, des crédits ont été engagés par convention avec l'Éru à hauteur de 40 800 euros sur les crédits 2015 non dépensés, puisque l'installation du CNV n'a eu lieu qu'au dernier trimestre.

Correspondant aux formations et au voyage d'étude à Amsterdam-Rotterdam, ont été dépensés 24 450 euros (factures émises pour 2016 : 21 825 euros en 2016 + 2 625 euros en janvier 2017 - dernières formations de décembre 2016). Le reliquat des crédits de la convention, qui s'élève à 16 350 euros, permettra de couvrir les frais du voyage d'étude à Barcelone du 10 au 13 juillet 2017 (hors transport) pour 12 membres.

Concernant le fonctionnement de l'instance : 33 100 euros.

Il comprend :

- le défraiemment des personnes auditionnées (si nécessaire) ;
- les plateaux repas ;
- les frais de sténotypie ;
- les reportages photographiques commandés par le service communication du CGET.

L'étude HVS conçue avec l'ONPV, financée sur le programme 147, est prévue sur deux exercices (2016 et 2017). Elle est intégrée dans le programme de travail de la DVCU.

PROGRAMME 112

Les dépenses de transports et nuitées sollicitées (émissions de billets ou remboursements) par les membres du CNV s'élèvent à 35 534 euros.



Séance plénière, janvier 2016.



Voyage d'études à Rotterdam, juillet 2016.

35 534 €

POUR LES TRANSPORTS
ET NUITÉES



Lieu de concertation et de propositions, le CNV émet des préconisations, sur saisine ministérielle ou de sa propre initiative sur tout sujet qui concerne directement les quartiers prioritaires de la politique de la ville ou la lutte contre les discriminations, et tous les projets de loi qui s'y rapportent.

Lieu de débats et de réflexion, il propose chaque année des thèmes d'études et de recherche. Au minimum, deux d'entre eux sont retenus dans le programme annuel de travail de l'Observatoire national de la politique de la ville (ONPV).

Le secrétariat du Conseil national des villes est assuré par le Commissariat général à l'égalité des territoires.

3W.

ville.gouv.fr
cget.gouv.fr



@Ville_gouv
@CGET_gouv

Secrétariat du Conseil national des villes
5 rue Pleyel
93 283 Saint-Denis Cedex
cnv@cget.gouv.fr
01 85 58 61 81

	Premier ministre COMMISSARIAT GÉNÉRAL À L'ÉGALITÉ DES TERRITOIRES	MINISTÈRE DE LA VILLE, DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS
--	--	--